

TABLE DES MATIERES

Liste chronologique des textes

Liste des signataires

Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local

PREAMBULE

- Champ d'application (art. 1)
- Le dialogue social de branche (art.2)
- Libertés d'opinion et libertés civiques (art.3)

CHAPITRE 1^{er} - Droit syndical :

- Exercice du droit syndical au niveau de l'entreprise (art. 1^{er})
- Absences liées à l'exercice d'activités syndicales pour la participation à des congrès ou assemblées statutaires ou pour l'exercice d'un mandat syndical national, régional ou départemental (art.2)
- Situation du personnel en interruption de contrat de travail pour exercice d'un mandat syndical (art.3)
- Congés de formation économique, sociale et syndicale (art. 4)

CHAPITRE II – Représentants du personnel

- Représentant santé au travail (art. 1^{er})
- Comité social et économique des entreprises de 8 à moins de 50 salariés équivalents temps plein (ETP) (art. 2)
- Comité social et économique des entreprises d'au moins 50 salariés équivalents temps plein (ETP) (art. 3)

CHAPITRE III – Conditions d'établissement et de rupture du contrat de travail

- Liberté d'opinion (art. 1^{er})
- Recrutement (art. 2)
- Embauche (art. 3)
- Période d'essai (art. 4)
- Conditions générales de discipline (art. 5)
- Absences (art. 6)
- Rupture du contrat de travail -Délai congé (art. 7)
- Indemnité de licenciement (art. 8)
- Licenciement pour motif économique (art. 9)
- Contrat à durée déterminée (art.10)

CHAPITRE IV – Durée et conditions de travail

- Dispositions générales sur la durée et l'organisation du travail (art. 1^{er})
- Travail à temps partiel (art. 2)
- Conditions particulières pour les camps et séjours hors de l'établissement (art. 3)
- Jours de repos RTT (art. 4)
- Le compte épargne temps (art.5)
- Le Travail Intermittent (art.6)

CHAPITRE V – Système de rémunération

- Rémunération (art. 1^{er})
- Entretien annuel d'évaluation (art. 2)
- Prise de mission supplémentaire de manière temporaire (art. 3)
- Définition du salaire minimum hiérarchique de branche (art 4)
- Outils paritaires (art 5)

CHAPITRE VI – Congés

- Congés payés annuels (art. 1^{er})
- Congés payés supplémentaires (art. 2)
- Jours fériés (art. 3)
- Congés familiaux et exceptionnels (art. 4)
- Congé parental (art. 5)

CHAPITRE VII – Frais professionnels

- Véhicule (art.1^{er})
- Mission (art. 2)

CHAPITRE VIII – Formation professionnelle :

- Développer les ressources humaines en améliorant les compétences et les qualifications (art. 1^{er})
- Les dispositifs de formation et d'évolution professionnelle (art. 2)

- Les dispositifs de formation en alternance (art. 3)
- La validation des acquis et de l'expérience (art.4)
- Le statut des salariés intégrant un dispositif de formation (art.5)
- Dispositions pour favoriser le départ en formation des salariés les plus éloignés du système de formation continue (art.6)
- Reconnaissance du développement des compétences (art.7)
- Le taux de contribution (art.8)
- L'Opérateur de Compétences (art.9)

CHAPITRE IX – Maladie

CHAPITRE X – Retraite

CHAPITRE XI – Dispositions spéciales pour les cadres applicables aux groupes 6, 7 et 8 :

- Définition (art. 1)
- Reconnaissance du statut de cadre (art. 2)
- Période d'essai (art. 3)
- Rupture du contrat de travail (art.4)
- Indemnités de licenciement (art. 5)
- Régime de retraite et de prévoyance (art. 6)
- Conventions de forfait en jours sur l'année (art. 7)
- Modalités du droit à la déconnexion (art.8)
- Egalité professionnelle femme-homme (art.9)

CHAPITRE XII – Système de classification

- Les éléments de classification (art.1)
- La méthode de classification (art. 2)
- La modalité de pesée des emplois (art. 3)
- Les emplois repères (art. 4)
- La modification de la classification et des pesées (art.5)
- Recours (art. 6)
- Création ou modification d'emplois repères (art. 7)
- Appui de la branche aux entreprises (art.8)
- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (art.9)

CHAPITRE XIII – Prévoyance

- Champ d'application (art. 1)
- Définition des bénéficiaires (art. 2)
- Garanties (art. 3)
- Taux de cotisation (art. 4)
- Reprise des « en cours » - maintien des garanties (art. 5)
- Montant des prestations arrêt de travail (art. 6)
- Salaire de référence des cotisations et prestations (art. 7)
- Revalorisation (art. 8)
- Exclusions (art. 9)
- Ayant droit (art. 10)
- Maintien du régime de prévoyance en cas de suspension du contrat de travail (art. 11)
- Portabilité du régime de prévoyance et cessation des garanties (art. 12)
- Action sociale (art. 13)
- Suivi du régime de prévoyance (art. 14)
- Révision des conditions de mutualisations et de recommandation (art. 15)
- Organismes recommandés (art. 16)

CHAPITRE XIV – Complémentaire santé

- Adhésion du salarié (art.1)
- Caractère responsable du contrat (art. 2)
- Garanties (art. 3)
- Financement du contrat frais de santé (art. 4)
- Maintien de la complémentaire santé et suspension du contrat de travail (art. 5)
- Portabilité de la complémentaire santé cessation des garanties – Dispositions particulières concernant le maintien de la garantie frais de santé (art. 6)
- Cas des multi-employeurs (art. 7)
- Création du fonds d'action sociale (art. 8)
- Suivi du régime de complémentaire santé (art.9)
- Révision des conditions de mutualisations et de recommandation (art. 10)

- Organismes recommandés (art. 11)
- Mise en place de la complémentaire santé dans l'entreprise (art. 12)

- Mise en place de mesure plus favorables (art. 3)

CHAPITRE XV – Dispositions relatives aux assistants.es maternels.les

- Durée du travail (art.1)
- Rémunération (art. 2)

Les dispositions présentées dans le texte "*italique*" et en "vert" ne sont pas étendues. Ces dispositions annuleront et remplaceront les articles concernés après extension de l'avenant considéré par le ministère du travail.

Les dispositions rédigées en violet en bas de page sont des annotations apportées par ELISFA non étendues.

ANNEXES

Annexe 1

- Définition des notions (art. 1)
- Définition des critères (art. 2)

Annexe 2 « Mesures transitoires changements de systèmes »

Accord cadre « Prévention Santé au travail » du 24 juin 2011

Accord cadre "Egalité professionnelle" du 8 mars 2017